

COMPTE RENDU DU **CHS-CT DU 1 er Avril 2021**

Ordre du jour :

- 01 – Approbation du PV des 10/03/2020, 07/05/2020, 25/06/2020, 13/10/2020 et du 04/12/2020 (pour avis)
- 02 – Documents ministériels relatifs au fonctionnement des CHS-CT (pour information)
- 03 – Budget du CHS-CT pour 2021 (pour avis)
- 04 – Point sanitaire COVID 19 (pour information)
- 05 – Point Travaux/Immobilier (pour information)
- 06 – Examen des registres Santé et Sécurité au travail
- 07 – Examen des fiches de signalement d'agression
- 08 – Questions diverses

En raison du contexte sanitaire, le CHS-CT s'est tenu en visioconférence et audioconférence, en présentiel sur le site Montmailler, avec une répartition par salles de réunion. Contraint de respecter la limitation de 6 personnes par salles, et après un couac dans l'organisation, la séance a pu débuter à 9h15.

01 – Approbation des PV.

Approbation des procès verbaux, à l'unanimité.

02 – Documents ministériels relatifs au fonctionnement des CHS-CT (pour information)

Orientations 2021 :

- Consolider les démarches de prévention. Évaluer les risques (DUERP, Tableau de Veille Social)
Des diagnostics seront effectués servant de socle aux plans d'actions.
- Placer l'organisation au coeur de la prévention.
- Prévenir les risques liés au télétravail.
Guide télétravail, en complément du premier, et retour d'expériences.

- Prévenir les risques liés aux évolutions des organisations de travail.
Dispositif de veille et de soutien.(coordination des différents acteurs de la prévention)

Au delà du risque sanitaire, les autres risques ne doivent pas être occultés.(Amiante par exemple)
Un bilan annuel pour exposition sur un des agents chimiques sera effectué et présenté en CHS-CT .
Les risques liés à l'hygiène des locaux ont également été évoqués.
La société Elior a remporté le marché,celui-ci débutant le 1 er mai 2021.
Ce changement de prestataire pourrait engendrer d'éventuelles difficultés.
Pensez à faire remonter tous les problèmes rencontrés.

L'accent a été mis sur la prévention des risques professionnels.
Les violences sexistes et sexuelles font l'objet d'une tolérance zéro.
Responsabilité et exemplarité sont demandées aux employeurs publics.

Du décret du 23 décembre 2019 découle la notion de projet important s'inscrivant dans un projet de réorganisation de service fondant la consultation exclusive des CT.
Ces 2 conditions sont cumulatives.

Néanmoins, la notion de projet important laisse une grande part à la subjectivité.
Nos collègues du Service Liaison Rémunération et du Centre de Gestion des Retraites rentrent t'ils dans ce cadre? D'un concept à géométrie variable ne pourra ressortir qu'une réponse, qui nous l'espérons ne tombera pas dans le deux poids deux mesures ou pire dans l'ubuesque.....

Les membres du CHS peuvent être conviés en tant qu'experts selon le ou les sujet(s) abordé(s).

Nous resterons vigilants car les invitations risquent d'être rares et soumis au bon vouloir de notre direction.

Le dialogue social n'est pas mort et nous ferons tout pour qu'il continue de vivre.

03 – Budget du CHS-CT pour 2021 (pour avis)

- Formations.

Les demandes sont nombreuses et nous nous en réjouissons.
S'il y a lieu un réajustement sera effectué.

La CGFT FP 87 appelle de ses vœux à une sensibilisation aux risques incendie et aux rôles des guide-file/serre-file, dans un contexte sanitaire actuelle exacerbé, où présentiel et télétravail cohabitent.

- Travaux

Le recensement des stores à changer a été effectué.(6)
Une réserve de 2 a été acté.

En ce qui concerne les moquettes, nous n'irons pas au-delà du financement prévu.
Les devis devraient parvenir très prochainement...nous en saurons plus lors des prochains CHS-CT....wait end see....

- Matériel / Fourniture

Retour sur les bras articulés.

D'un point de vue pratique, les services seront équipés de 2 bras simples.

Les Organisations syndicales notent que le montant consacré est relativement important, tout en ne niant pas le confort généré.

Un devis supplémentaire va être réalisé, ce qui permettra de réaliser un comparatif.

Les membres du CHS seront consultés par courriel.

Vote du Budget : **Pour à l'unanimité.**

04-Point sanitaire COVID-19 (pour information):

Une quinzaine d'évaluations sur sites concernant le respect des mesures sanitaires ont été réalisées. Pas d'anomalies flagrantes décelées.

Concernant les cas COVID, 5 sont dénombrés depuis la fin février, dont 1 positif.

La désinfection renforcée est privilégiée.

Le 5 Février 2021, les représentants de la CGT FP 87 au CHS ont effectué une fiche de signalement suite à un cas positif à la Covid 19 sur le site Cruveilhier.

Nous faisons le constat que les collègues ont continué à travailler, et cela pendant un peu plus d'une journée, dans un local commun, aéré à l'occasion, alors même qu'un agent présentait des symptômes.

En cette période anxiogène, nos collègues se sont retrouvés dans un état de tension, facteur de souffrance, et dans l'expectative voire l'inquiétude concernant leur sécurité et leur santé sur leur lieu de travail.

Nous demandions des précisions et pour seule réponse nous n'avons eu droit qu'à un lapidaire : « la direction n'a pas été prévenue en temps et en heure »

Sans doute une application de l'expression « noyer le poisson »....

On constate également une recrudescence des cas contact.

Un nouveau protocole lié à la restauration collective a été adopté, comme vous avez sûrement pu le constater sur le site Cruveilhier.

Nous vous rappelons que pour la vaccination, une autorisation d'absence est accordée, une simple déclaration sur l'honneur étant nécessaire.

Il est important de respecter les gestes barrières, il en va de la responsabilité de chacun pour la protection de tous.

Si le risque 0 n'existe pas, nous pouvons, par nos gestes et pratiques au quotidien, lutter du mieux possible contre le virus.

Pour rappel, le canal Oslo doit être utilisé pour toutes demandes de spray désinfectant, lingettes, gel.

La mise à jour de la campagne 2019-2020 du DUERP a été évoquée.

Vous avez droit à la parole, n'hésitez pas à l'utiliser et à vous rapprocher de votre chef de service afin que vos demandes trouvent un écho.(fin le 16/04/2021)

(voir ci-après le 6) relatif aux registres)

Enfin, et succinctement évoqué, dans le cadre de la réhabilitation Cruveilhier, un questionnaire agent (expression des besoins) a été impulsé.

Sous couvert d'une pseudo concertation. il vous invite à découvrir de nouveaux mots comme flex office ou coworking par exemple.(voir message sur Ulysse 87 du 18 mars 2021-France Relance).

Si vous cherchez des synonymes à ces mots nous allons venir à votre rescousse, déshumanisation, non épanouissement au travail, nomadisme outrancier....

Une synthèse devrait voir le jour suite aux retours des collègues.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé.

05-Point travaux/Immobilier (pour information)

Les travaux concernant la toiture sur le site Cruveilhier avancent bien.

La date de fin, fixée au 14 mai 2021, pourrait même être avancée.

Des diagnostics vont être réalisés dans le cadre du plan de relance sur Cruveilhier.

A Saint Léonard, le projet suit son cours, même si un lot s'est avéré infructueux.

La livraison du premier étage est prévue pour le mois d'août et pour la totalité du bâtiment une échéance à fin novembre/début décembre est envisagée.

Le désamiantage à la trésorerie des Hôpitaux de la Haute-Vienne est effectif.

La fin des travaux s'annonce pour l'été 2021.

06-Examen des registres Santé et sécurité au travail

Registre CHS : dans la majorité des cas une réponse a été apportée aux différents problèmes.

(Vous pouvez consulter les réponses sur le cahier du CHS)

Bien que ne relevant pas du registre, mais du DUERP (la personne a été aiguillée vers ce document et les éléments invoqués y figureront), une demande a retenue notre attention et appelle à la vigilance.

L'auteur relate une situation vécue empreinte de mal être et de souffrance au travail.

Cette personne lance un appel au secours face au mépris et à la vision court-termiste de notre direction.

Symptomatique de nos conditions de travail exécrables, il ne s'agit pas d'un cas isolé.

Ce cri d'alarme ne doit pas être étouffé, ignoré, écarté d'un revers de la main et sacrifié sur l'autel « du toujours plus avec toujours moins. »

Stop au démantèlement de nos missions, au démembrement de notre réseau et aux suppressions d'emplois.

Le vernis de notre direction sur les conditions de travail s'écaille facilement et lamentablement, il serait urgent de passer des paroles aux actes.....

07 – Examen des fiches de signalement d'agression

1 Fiche de signalement d'agression.

Il s'agit d'un redevable multirécidiviste.

Auteur d'insultes et de menaces, il en est à sa quatrième fiche de signalement.

Conformément au courrier envoyé précédemment par notre ancienne directrice, l'auteur étant en situation de récidive, le Procureur de la République a été saisi afin qu'une procédure pénale soit engagée à son encontre.

Les incivilités se développent, aucune d'entre elles n'est banale (insultes et menaces): n'hésitez pas à en faire part à votre chef de service et à remplir une fiche de signalement, car il est anormal de subir ces assauts de la part des usagers dans l'exercice de nos fonctions. Cette nécessaire remontée, via les fiches de signalement, a été rappelée lors des visites de sites effectuées par la délégation.

08 – Questions diverses

La mise en service de distributeurs de boissons à l'INSEE et à l'ESI, avec proximité de gel hydroalcoolique à disposition, a été évoqué.

Le médecin de prévention préconise, dès lors qu'il est saisi, la non utilisation desdits distributeurs, en fonction du principe de précaution et en raison de l'évolution négative de la pandémie.

La campagne IR, qui commence le 8 Avril, a largement été évoqué.

L'organisation de l'accueil en termes de sécurité et de santé au travail a été abordé.

Le triptyque présentiel / télétravail et Autorisation Spéciale d'Absence pour garde d'enfant invite à une large réflexion sur les conditions d'accueil et les moyens humains pour y parvenir.

Une réunion avec la Direction Générale a eu lieu jeudi 1^{er} avril dans l'après midi, des décisions en local étant pris en conséquence.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, voilà ce que nous savons :

- Les PC en libre service ne seront pas utilisés.
- Il y aura un marquage permettant de séparer les personnes avec ou sans rendez-vous.
- La jauge d'accueil est fixé à 35 pour le site Cruveilhier, à 3/4 sur les autres sites.(Saint Yrieix, Saint Junien, Bellac)

Une modification des heures d'ouverture ne semblait pas être envisagée.

Sur le volet télétravail, il a été rappelé que son intensification est bien une consigne nationale mais que la décision d'octroi revient au chef de service.

Néanmoins, nous tenons à vous informer qu'en l'absence de motif de refus une demande écrite peut être formulée par l'agent et devra faire l'objet d'une réponse écrite par le chef de service.

La directrice est favorable à ce principe.

Nous vous invitons donc, dès lors que le refus n'est pas motivé ou suffisamment explicite, à formuler une demande écrite.

Nous avons ensuite attiré la vigilance de notre direction afin que les éventuelles tensions entre les personnes en présentiel et celles en télétravail soient apaisées, et que les uns et les autres ne soient pas mis en opposition.

Les organisations de travail se trouvent chamboulés mais les collectifs de travail se doivent de perdurer dans le temps et encore plus en ces temps maussades de crise sanitaire.

Enfin, sur le site Cruveilhier, si le bruit lié aux travaux vous importune, et on peut convenir que le bruit est une notion des plus subjectives, il est possible de vous manifester auprès du gestionnaire de site.

La séance est levée à 12H35.

Vos élus CGT FiP 87 : Mathieu REIX- Frédéric GILOUPPE (titulaires)

Vanessa GILLES- Francis MOULINARD (suppléants)

N'hésitez pas à nous contacter.



BULLETIN D'ADHESION

SANS LA CGT



AVEC LA CGT



NOM : Prénom :
Service : N° de tél :
Grade : Echelon :
Temps partiel % : OUI NON

Adresse courriel de la section : cgt.ddfip87@dgfip.finances.gouv.fr
Site internet local : <http://www.dgfip.cgt.fr/87/>